

Le Gloria in excelsis – IV

L'importance et la vénération qui ont été, de tout temps, attachés à ce chant de la chrétienté primordiale, ont conduit l'Eglise à l'entourer d'une ritualité particulière dont la solennité s'est développée progressivement. Les réflexions qui précèdent avaient déjà défini dans le *Gloria in excelsis* deux caractères essentiels susceptibles de créer une approche des normes de cette solennité : d'une part, on sait donc qu'à sa racine le *Gloria in excelsis* est une hymne de l'office divin, en principe réservée jadis à l'heure de laudes, secondement aux 2^e vêpres d'après le cardinal Schuster ; d'autre part, sa structure est celle d'une ample doxologie rassemblant dans une même prière la louange qui est adressée simultanément, puis en particulier, aux trois personnes de la Sainte Trinité. Ces deux caractères imposent évidemment la station debout à tous, préfigurant ainsi les élus, « foule immense que nul ne peut dénombrer » (Ap. 7.9), proclamant dans le Ciel la gloire du Très-Haut. Mais l'apport que l'on dégage de ces deux caractères est largement dépassé par la puissance de la pensée inspirée de l'Eglise : la « vertu » liturgique incline toujours les âmes à rejoindre les fastes célestes et l'élan de la foi chrétienne, scrutant les dimensions du texte sacré, y trouve spontanément les

motifs et les formes de son expression ; plus ample et plus spécifique à l'égard du célébrant ; néanmoins solennelle pour les ministres et le peuple fidèle qui l'entourent.

Les attitudes rituelles du célébrant

Rappelons au préalable que le *Gloria in excelsis* a longtemps été, et à titre exclusif, l'hymne de la messe pontificale romaine. C'est donc vers les directives du Haut Moyen Age, adressée par la Papauté aux monarques carolingiens pour une bonne implantation de la liturgie de la Ville éternelle dans leur Etat, qu'il convient préalablement de porter l'analyse pour obtenir les données liturgiques primitives. L'*ordo romanus I*, daté de 750 environ, décrit certainement une liturgie archaïque en vigueur deux cents ans auparavant : debout devant sa cathèdre placée au fond de l'abside et face aux fidèles, le pontife entonne l'hymne et se tourne vers l'Orient jusqu'à la fin du chant. Puis, il se retourne vers les fidèles et leur dit : *Pax vobis* avant de lire la collecte du jour. La plupart des manuscrits précisent : *Et non sedit antequam dicant*. En d'autres termes, le pontife reste debout tant que dure le chant et ne s'assiéra qu'à la fin de l'oraison. L'*ordo romanus II* (début du X^e siècle) confirme ces dispositions : *Et non sedet prius episcopus antequam dicant*.

Ceci étant dit, le clergé franc a un double souci dès lors qu'il reçoit la consigne d'implanter la liturgie romaine. En premier lieu, celui d'appliquer rigoureusement le rituel pontifical lorsque le célébrant est un évêque, ce qui n'était pas chose facile étant donné les dispositions architecturales des lieux de culte « gallicans » dont l'abside était régulièrement tournée vers l'est, principe totalement ignoré à Rome ; en second lieu, et surtout, celui de faire émerger une liturgie « presbytérale » qui, en considération des directives romaines concernant les pontifes, se développerait néanmoins dans une atmosphère sacrale respectable mais avec un faste et une solennité réduite lorsqu'un prêtre célèbre ce qui, de notre côté des Alpes et jusqu'en Germanie, constitue la grande majorité des cas.

Ces difficultés ont été levées : en accueillant le *Gloria in excelsis* dans le cadre pontifical qui lui était assigné, le clergé franc n'ignorait pas la directive de saint Grégoire le Grand qui ouvrait exceptionnellement aux prêtres la possibilité de chanter l'hymne à la fête de Pâques. Par ailleurs, un addendum à l'*ordo romanus I*, l'*ordo romanus II*, apportait une solution d'ordre général lorsque le pontife romain se faisait remplacer par un évêque : ce dernier ne pouvait accéder à la cathèdre et devait officier au côté épître de l'autel. Par transposition de cette directive, le prêtre franc qui célèbre a donc entonné à cette place l'hymne angélique, là où il avait précédemment entonné le *Kyrie eleison*. Bien entendu, à la fin du chant, le *Dominus vobiscum* presbytéral remplaçait le *Pax vobis* pontifical. Les liturgies romano-franques ont adopté cet usage qui apparaît, d'après Le Brun, au IX^e siècle ; il s'est maintenu dans la messe des Chartreux.

Au centre de la table du sacrifice

Mais sous l'influence d'une religion romane qui évolue sans cesse vers plus de verticalité spirituelle et donne à la ritualité une signification plus allégorique, le visage actuel du *Gloria in excelsis* se profile au XII^e siècle : l'Eglise médiévale a pris conscience qu'en dehors des lectures, le célébrant n'était pas obligé de se maintenir devant le livre. Solemnisée par de nombreuses attitudes rituelles prescrites au célébrant, l'hymne va délaisser le côté épître de l'autel : son intonation puis le texte tout entier rejoindront le centre de la table du Sacrifice, face à la croix, devant la pierre sacrée, là où, explique un auteur médiéval, Hugues de Saint-Cher, « l'ange de Noël est présent ». Tout au long de la prière, le célébrant tient désormais les mains jointes, inclinant la tête chaque fois qu'il prononce le nom de Dieu ou de Son Fils Rédempteur. L'intonation de l'hymne est l'objet de multiples gestes rituels : étendant les mains, le célébrant les élève jusqu'à la hauteur des épaules en disant *Gloria in excelsis* ; à *Deo*, il fait une inclination de la tête. Le *Liber ordinarius* de Liège décrit même un rite particulièrement solennel pour la messe pontificale : deux chantres viennent s'incliner devant le pontife et lui demandent d'entonner l'hymne. Comme pour le *Credo* et tous les chants solennels, le signe de croix se superpose à la lecture du chant du dernier verset.

Prière unanime de l'Eglise

Hormis l'intonation de l'hymne réservée au célébrant, les fidèles sont appelés à s'associer aux attitudes rituelles de ce dernier. Louons en particulier la chrétienté lyonnaise qui s'agenouille lors de l'incise *suscipe deprecationem nostram*. Mais le *Gloria in excelsis* est aussi le chant de tous. Rappelons-le, la vieille directive romaine nous décrivait le souverain pontife debout devant sa cathèdre, face aux fidèles, quand il entonnait l'hymne. En se tournant vers l'Orient, avec ses diacres, il s'associait par la prière au chant collectif. L'hymne angélique est donc un **chant unanime** et non un **chant alterné** entre deux demi-chœurs, limité au cadre du sanctuaire comme c'était originellement le cas pour les invocations du *Kyrie eleison*. La forme musicale syllabique de l'hymne était d'ailleurs conçue pour une meilleure adaptation au chant de foule.

Malheureusement, l'époque médiévale qui avait tant déployé d'efforts pour réhabiliter la valeur sacrale de l'hymne, a été la première à provoquer les dérives fatales à son développement par la rédaction de mélodies sans aucun doute fort belles mais inabordables aux capacités populaires du temps en raison de leur complexité technique, secondement par l'introduction de multiples tropes dans le texte chanté.

Saint Pie V supprimera ces ajouts laudatifs. Mais, à son époque et même bien antérieurement, la rythmique du chant modal avait disparu et la polyphonie s'était installée dans les sanctuaires.

La prolifération du chant religieux devint telle que les célébrants prirent l'habitude, après l'intonation, de réciter l'hymne à l'autel en leur particulier puis d'aller s'asseoir dans le chœur jusqu'à la fin de la prestation chorale. Les fidèles, longtemps privés de toute participation et sans compétence musicale, en firent autant : les « messes en musique » étaient nées. Elles créèrent le plus grand tort aux institutions liturgiques. A l'aube du XX^e siècle, saint Pie X lutta contre les « musiques de style théâtral » et en faveur de la participation chantée des fidèles au répertoire « ordinaire » des messes.

La situation actuelle reste préoccupante même si les « messes en musique » ont heureusement disparu. D'une part, on assiste à l'efflorescence de *Gloria* estropiés dans les paroisses qui suivent les nouveaux usages. D'autre part, au sein du courant traditionnel, resurgit une vieille pratique qui n'est plus de mise dès lors que le *Gloria in excelsis* a recouvré sa musique grégorienne : il est fréquent en effet que les célébrants, après avoir entonné l'hymne, le récitent seuls à l'autel puis vont s'asseoir au chœur. Par voie de conséquence, les fidèles, dont la compétence est fort réduite en matière de chant sacré et sur le plan général de la liturgie, s'en remettent à la schola du soin de chanter à leur place, s'assoient confortablement à l'imitation du célébrant et, dans cette position « reposante » célèbrent la louange divine, demandant à Dieu d'avoir pitié de leur âme et d'exaucer leurs prières ! Sur le plan liturgique, ces mauvaises habitudes aboutissent à la consécration de deux contresens majeurs. En premier lieu s'instaure une dichotomie entre la fonction sacerdotale et la participation des fidèles à un chant unanime qui est celui de l'Eglise militante. Simultanément, il y a rupture du lien qui unit le peuple de Dieu à une Eglise triomphante, chantant **debout** la gloire de Dieu, face à « l'Agneau **debout** comme égorgé » (Ap. 5.6.).